



HAL
open science

**Accaparement des terres par les promoteurs nationaux
et internationaux et stratégies de survie des populations
locales : le cas de la commune de Nguéniène
(Mbour-Sénégal)**

Moussa Ndour

► **To cite this version:**

Moussa Ndour. Accaparement des terres par les promoteurs nationaux et internationaux et stratégies de survie des populations locales : le cas de la commune de Nguéniène (Mbour-Sénégal). 2020. halshs-03092985

HAL Id: halshs-03092985

<https://shs.hal.science/halshs-03092985>

Preprint submitted on 3 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Accaparement des terres par les promoteurs nationaux et internationaux et stratégies de survie des populations locales : le cas de la commune de Nguéniène (Mbour-Sénégal)

Moussa Ndour, Doctorant, Géographie humaine, UCAD, 77 516 84 72
moussandour8318@gmail.com

RÉSUMÉ

À l'instar des pays de l'Afrique sub-saharienne, le foncier est devenu une problématique majeure au Sénégal dans un contexte de montée en puissance du libéralisme économique et de la corruption foncière. Cette situation appelle à des études profondes autour des enjeux fonciers pour en faire ressortir les répercussions d'une mauvaise gestion foncière. Le contexte de la commune de Nguéniène est utilisé ici pour analyser les stratégies de survie des populations locales sénégalaises face à l'accaparement des terres par des prédateurs fonciers. Il ressort de nos analyses que Nguéniène est sujette à une forte spéculation foncière qui est alimentée par la mairie en général et par les paysans en particulier. L'analyse de ce territoire, souffrant d'accaparement, montre une prise de conscience des populations avec des stratégies allant de promoteur à ouvrier agricole.

Mots clés : Accaparement foncier, spéculation foncière, ouvrier agricole, Nguéniène

ABSTRACT

Like the countries of sub-saharan Africa, land has become a major issue in Senegal in a context of the rise of economic liberalism and land corruption. This situation calls for in-depth studies of land issues to highlight the repercussions of poor land management. The context of the Municipality of Nguéniène is used here to analyze the survival strategies of local populations in the face of land grabbing by land predators. Our analyzes show that Nguéniène is subject to strong land speculation which is supplied by the Town Hall in general and by the peasants in particular. The analysis of this territory, suffering from monopolization, shows an awareness of the populations with strategies ranging from promoter to farm worker.

Keywords : Land grabbing, land speculation, farm worker, strategy, Nguéniène

Introduction et Méthodologie

La problématique du foncier¹ constitue présentement l'une des plus grandes préoccupations de nos États. En octobre 2019, lors de la première édition du dialogue Etat/Collectivités territoriales, le chef de l'Etat Macky Sall affirmait : « Nous avons un sujet qui fâche ; c'est un sujet difficile ; c'est la question foncière. Dès qu'on l'aborde, les gens se murent dans un silence de cathédrale. Il faut qu'on revoie comment on distribue les terres ». L'affectation des terres se manifeste très souvent par des polémiques liées à la spoliation foncière et l'accaparement des terres qui renvoie à l'acquisition d'un droit foncier aux dépens des populations paysannes dont la sécurité foncière est peu garantie. C'est en milieu rural que le problème se pose de façon plus massive et plus épineuse. La terre y est fortement discutée, dès lors qu'elle constitue la principale richesse des populations locales, le socle de la quasi-totalité des dynamiques de développement rural, la principale source d'emploi et un moyen incontournable de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Bien gérée et rationnellement mise en valeur, elle ne peut être qu'un facteur de développement économique et de stabilité sociale. Si vous prenez soin de la terre, la terre prendra soin de vous. Toutefois, elle est à l'origine de nombreuses controverses qui sont émaillées de violents affrontements entre les autochtones et les forces de l'ordre, de discordes entre les populations paysannes et leurs gouvernants locaux et même au sein des populations. À titre d'illustration, 70% des affaires traitées par les tribunaux sénégalais sont relatives au foncier (Diallo, 2018). De multiples scandales fonciers ont eu lieu, pour ne citer que les cas de Fanaye, de Mbane, de Diass, Malicounda, Sandiara.² Il s'agit des conflits liés à la mauvaise gestion de l'espace entre activités agricoles et pastorales, à l'accaparement ou à la spoliation des terres, au grignotage des réserves forestières et au développement de l'agrobusiness.

Au Sénégal, les terres cultivables sont estimées à 3,8 millions d'hectares. Quelques 2,5 millions sont exploités dont 600 000 hectares ont fait l'objet d'un accaparement. Ce phénomène a démarré en 2008 avec la crise financière mondiale, la crise alimentaire et énergétique (SOW, 2018). Les études de Cicodev en 2010 montrent qu'en l'espace de 10 ans (2000 à 2010), 650 000 hectares ont été octroyés à 17 investisseurs privés étrangers ou nationaux, soit 16% des terres arabes du Sénégal.

¹Actes –Atelier, 2010, « Gestion foncière au Sénégal : enjeux, état des lieux et débats », IPAR, 42 p.

² FAYE C., 2015, « Ruée vers les terres, accaparements, expropriations et réforme : la « bombe » foncière risque de détonner au Sénégal », Dossier IPAR. http://www.sudonline.sn/la-bombe-fonciere-risque-de-detonner-au-senegal_a_25259.html, consulté le 22/09/2020.

La commune de Nguéniène qui fait partie du bassin arachidier, n'est pas épargnée. Vu le potentiel économique de ses terres, elle est assez souvent le théâtre de nombreux conflits fonciers. Des autochtones qui s'opposent à l'implantation de riches conquérants fonciers, de barrons politiques ou de potentats privés. Une situation alimentée par une mauvaise gouvernance foncière et par une logique de spéculation foncière des paysans. Les appétits fonciers pourraient créer des agriculteurs sans terres et les installer dans la pauvreté.

La question foncière est complexe. Pour l'appréhender dans sa globalité, il faut prendre en compte les autres ressources naturelles (eau, pâturages, forêt etc.). Cependant, nous avons décidé de l'aborder à partir de deux segments du foncier rural à savoir : le foncier agricole et le foncier pastoral dans l'optique d'une appréhension claire des conséquences de l'accaparement des terres et des stratégies de survie des autochtones.

Ainsi, trois questions majeures articulent notre réflexion :

1. Pourquoi la commune de Nguéniène attire autant de promoteurs agricoles ? Sur quelles forces locales ils s'appuient pour accéder à des centaines d'hectares ?
2. Les programmes agricoles mis en place par l'État, comme la GOANA, ont-ils été un outil d'accaparement et de marchandisation des terres rurales ? Quelles sont les causes de la spéculation foncière ?
3. Quelles sont les stratégies développées par les paysans pour faire face à l'accaparement massif des terres ? Et quelles sont ses conséquences sur l'espace pastoral et sur les réserves foncières communales ?

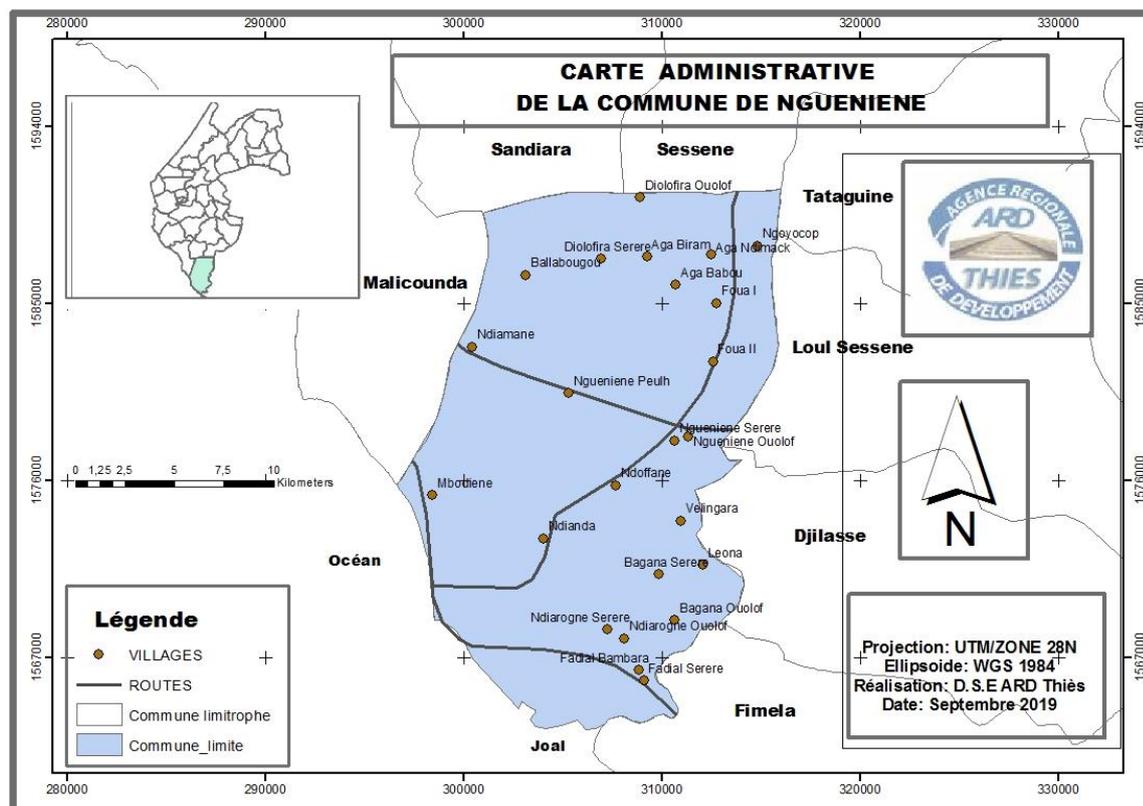
La méthode de collecte des données a été faite à partir de la recherche documentaire et de la méthode qualitative. Un premier séjour dans la commune de Nguéniène a permis de glaner des données pour vérifier si notre approche avait son intérêt. En raison des données tirées de cette première descente et des objectifs concoctés, nous avons conçu des guides d'entretien adressés aux autorités communales, éleveurs, maraîchers, chefs de villages, agriculteurs. Ces guides ont porté sur les différents thèmes répertoriés, en l'occurrence : le potentiel foncier, les causes de l'accaparement, les promoteurs étrangers et nationaux, les stratégies des paysans et les perspectives foncières.

1. Présentation de la commune de Nguéniène

1.1 Situation géographique

Nguéniène, créée en 1896, est l'une des communes de l'arrondissement de Sessene. Située à 120 Km au sud de Dakar dans le Département de Mbour, elle couvre une superficie de 226 km² avec comme limites au Nord les communes de Sandiara et de Sessene chef-lieu d'arrondissement, au Sud les communes de Joal-Fadiouth et de Fimela, à l'Ouest l'océan Atlantique et la commune de Malicounda, à l'Est les communes de Loul Sessene et de Djilasse. De longitude 16°45'0W et de latitude 14°16'60N, elle compte une population de 41 689 habitants en 2020, soit 184,46 habitants au km² répartis sur 24 villages officiels et 66 hameaux dont seuls sept (07) sont raccordés au réseau électrique, soit 29 % (PDC, 2020-2024). Elle est divisée en quatre zones³. Sa population est essentiellement composée de Sérères (83 %), de Wolofs (11 %) et de 6% de Peuls, de Bambaras et de Diolas.

Carte 1. Nguéniène et ses villages M



³ Les différentes zones sont : la zone maritime (Mbotiène), la zone nord avec (11) villages (Diolofira-Wolof, Diolofira-Sérère, Aga Ndimack, Aga Babou, Aga Biram, Foua 1, Foua 2, Balabougou, Ngoyacop, Nguéniène-peulh, et Ndiémane), la zone sud composée de 8 villages (Léona, Bagana-Wolof, Bagana-Sérère, Ndiarogne-Sérère, Ndiarogne-Wolof, Fadiol Sérère et Bambara, Vélingara) et de la zone centre constituée de 4 villages (Nguéniène Sérère, Nguéniène wolof, Ndoiffane et Ndianda).

Le climat est de type soudano-sahélien comprenant deux saisons : la saison sèche (de novembre à juin) et la saison des pluies (de juillet à octobre). La température moyenne est de 27,3°C dont le maximum principal au mois d'octobre (28,6°C) et le minimum principal au mois de janvier (24,7°C). La commune a connu, ces 10 dernières années, une moyenne pluviométrique annuelle de 532,39 mm (DRDR, Thiès 2019).

Le relief est généralement plat mais par endroits les altitudes peuvent aller jusqu'à 19 mètres comme dans les villages de Diolofira Sérère, de Ndiémane, d'Aga Babou et de Balabougou.

1.2 La vie économique et sociale de la commune

Elle repose fortement sur l'agriculture qui est pratiquée par 85 % de la population, sur 65 % de la superficie de la commune (Sarr, 2016). Cette agriculture est de type familial dont les chefs de ménages s'appuient principalement sur une main d'œuvre constituée des membres de la famille. Nguéniène est aussi connue pour la pratique de l'élevage, essentiellement localisé dans le nord. Le commerce occupe également une place non négligeable grâce à son marché hebdomadaire ou « louma ». Ce marché, créé en 1974, compte plus de 453 places fixes et accueille des milliers de personnes (Ndour, 2011). Il facilite la commercialisation des produits agricoles, du bétail, des produits manufacturés et participe à la promotion de l'emploi rural. Comme autres activités, on y trouve notamment : le tourisme à Mbodiène situé dans la partie atlantique de la commune, la pêche, le transport, la maçonnerie.

2. Le potentiel agronomique de Nguéniène

Nguéniène dispose de très peu de ressources halieutiques et minières. Sa principale ressource demeure le foncier avec 22 600 hectares. Ce potentiel agronomique est analysé en fonction de la variété des sols qui offre plusieurs opportunités à l'agriculture. Près de 75 % des terres sont aptes à la culture céréalière (mil, arachide, maïs, haricot), à la culture maraîchère, à l'arboriculture et à l'élevage. Elles concernent les sols Deck-Dior (70 %) et Deck (5 %), localisés particulièrement dans les terroirs villageois de Mbodiène, Fadial, Ndiémane, Foua et une partie de Ndianda.

D'autres terres sont aussi favorables au développement des ligneuses et des cultures vivrières, mais elles sont sablonneuses, très perméables, pauvres en matière organique et exposées à l'érosion hydrique et éolienne. Elles représentent 20 % et se localisent dans les villages comme Nguéniène, Fadial, Madina. Le reste est constitué des terres halomorphes ou tannes impropres au développement de la végétation. Ces terres sont localisées au sud des villages de Fadial, de Ndiarone et de Ndianda.

Ces atouts pédologiques sont corroborés par une proximité avec l'océan Atlantique, un potentiel en eaux de surface et souterraines, et par deux marchés hebdomadaires rythmant la vie commerciale de la commune. Il s'agit du marché hebdomadaire de Nguéniène situé dans le village chef-lieu et de celui de Sandiara. La localité est connectée aux agglomérations de Joal (18km), de Thiadiaye (17 km) et de Mbour (33 km).

3. Une diversité de promoteurs à l'assaut des terres communales

Les enquêtes menées auprès de la mairie et des personnes-ressources, dressent un tableau non exhaustif des promoteurs agricoles à cause de l'opacité de l'opération des affectations de terres. Il est distingué deux types de promoteurs agricoles : les investisseurs étatiques et les promoteurs privés (nationaux et étrangers). Ils sont répartis comme suit : 66 % zone de pâturages, 31 % zone de culture pluviale et 3 % périmètres maraîchers (Sarr, 2016). La lecture du tableau révèle que les projets agricoles recensés se localisent particulièrement dans la zone pastorale. Les étrangers dominent et les espagnols occupent une place importante.

Tableau à Nguéniène. Attributions aux promoteurs étatiques et privés

Villages	Donneurs	Bénéficiaires	Superficies	Motifs
Aga Babou	Commune	ANIDA	37 ha	Agropastoral Cultures fourragères
Mbodiène	Commune	ANIDA	0,84 ha	Elevage (Volaille, vaches) Pisciculture Maraîchage
Diolofira Sérère	Commune	Privé Beer Sheba	70 ha	Agroforestier
Balabougou Ndiémane et Ngolna	Commune	Privé Espagnol (Produmel)	355 ha	Culture de melons
Diolofira Wolof	Commune	Privé Chinois (Evergreen Agro Export)	20 ha	Maraîchage

Source : M. Ndour, enquête 2020

La multinationale espagnole produmel est présente à Balabougou (150ha) et à Ndiémane (50ha) depuis une décennie. La population s'interroge sur l'offre d'emploi et sur les retombées de cette société dans la commune et les villages cités. A. Ndiaye, agriculteur à Balabougou : « *Les gens qui sont dans le projet ne travaillent que trois mois sur douze (janvier à avril). Pendant l'hivernage, pour garder le sol, elle prête à quelques employés un petit lopin de terre avec de l'engrais où tu gagnes une maudite somme* ». Ce constat est consolidé par G. Diouf, conseiller municipal : « *Affecter 255 hectares à une société sans des engagements clairs et précis était un manquement notoire* ». L'absence de protocole d'accord a renforcé la marginalisation de la couche agropastorale et développé

progressivement la corruption foncière. Malgré les engagements⁴ pris par la même société pour l'octroi d'une nouvelle affectation à hauteur de 100 hectares à Nguéniène Peulh, elle souffre aujourd'hui du rejet de la population qui juge ses avantages économiques très faibles et ses impacts lourds sur l'espace pastoral.

On distingue aussi le projet de Beer Sheba à Diolofira Sérère qui a souffert de beaucoup de polémiques et de contestations de la part des autochtones. Par contre, le projet Evergreen Agro Export implanté dans le village de Diolofira wolof n'a suscité aucune controverse vu qu'il a été accueilli, installé et approprié par les populations du village. Pourtant, le projet a occupé un espace appartenant au groupement villageois.

L'implantation des promoteurs agricoles nationaux et des investisseurs étrangers a entraîné l'émergence d'un nouveau système de production qui change les vieux comportements agricoles des autochtones. Il s'agit de la reconversion des zones de pâturage et de cultures traditionnelles sous pluie en des espaces de cultures modernes avec des champs fermés par des haies ; alors que jusqu'ici les champs étaient ouverts. Après l'hivernage, les champs cultivés ou en jachère étaient accessibles et servaient de pâturages ; tel n'est plus largement le cas aujourd'hui. C'est à Nguéniène centre, avec un développement important de fermes arboricoles et maraîchères, que le phénomène s'observe le plus. Mais, il commence à gagner activement le reste de la localité notamment le Nord où se concentre l'essentiel des investissements agricoles nationaux et étrangers.

On assiste donc à une « privatisation foncière » qui est la manifestation de la présence des investisseurs étrangers. Elle est en train d'impacter les secteurs de l'élevage et de l'agriculture, et les activités des femmes. L'introduction des cultures fourragères par certains projets au nord, par exemple, amène une nouvelle forme d'élevage plus intensive dans cette partie de la commune où l'élevage est traditionnellement basé sur la transhumance.

4. Les politiques agricoles : un moyen de pression et de spéculation foncière

Les politiques de développement rural qui appellent à la modernisation de l'agriculture et à la recherche de l'autosuffisance alimentaire, servent d'apparence aux gros bras pour mettre la main sur de vastes superficies de terres. Il s'agit aussi des politiques

⁴ Contribuer au budget communal pour 15 millions par an ; labourer chaque année 6 hectares et les mettre à la disposition des populations à chaque hivernage et leur donner des semences et de l'engrais ; construire des abreuvoirs pour les éleveurs et garantir aux populations une fourniture correcte en eau potable à partir de ses forages. La collectivité gagnerait aussi à inclure, dans ses accords avec les promoteurs agricoles, les taxes municipales et les redevances agricoles.

mobilisatrices de vastes domaines fonciers. Le cas de la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA)⁵ lancée en 2008 est, de ce point de vue, plein d'illustrations comme en attestent les quelques entretiens menés auprès des paysans et des élus locaux. G. Diouf, ancien président de la commission domaniale de Nguéniène, précise :

« Avec la GOANA on avait demandé, à l'époque, à la Communauté rurale de Nguéniène d'affecter 1000 hectares. Des consignes que les préfets et les sous-préfets avaient reçues et chacun voulait montrer en tout cas dans sa circonscription que les gens sont en train de respecter la procédure. Il était une idée du président de la république et il tenait à ce que les collectivités suivent ».

Malgré la loi sur le domaine national qui a confié l'administration des terres du terroir à la commune rurale, le conseil rural était obligé de s'aligner à la décision de l'État central quant à l'octroi des terres à l'élite locale et aux puissances financières. Au nom de la libéralisation et de la modernisation, l'État devient un spoliateur foncier prêt à spolier les terres des paysans (Mboup, 2016). Ce point de vue semble être consolidé par le nouveau décret⁶ modifiant les conditions d'affectation des terres du domanial qui donne à l'État central plus de prérogatives foncières.

La mobilisation foncière est encouragée par certains éléments comme la recherche au développement de l'agro-business, le flou juridique entre les deux régimes du droit foncier (traditionnel et moderne)⁷ et le vouloir-sortir les terres de leur situation de sous investissements et de déficit de valorisation. Les politiques agricoles sont, avec la bénédiction de l'État, des opportunités pour les riches et les grandes exploitations agricoles d'acquérir de vastes terres aux dépens des petites exploitations familiales. G. Ndiaye, éleveur au village de Nguéniène, confirme : *« La GOANA est un projet de Me Abdoulaye Wade. Elle a fini nos terres et réduit drastiquement nos pâturages. Les terres ont été attribuées aux fonctionnaires de l'État et sociétés étrangères. Les véritables paysans ont été délaissés. Aux riches sont affectés plusieurs hectares »*. La conséquence

⁵ DECRET n° 2008-1261 du 10 novembre 2008, J.O. N° 6466 du Samedi 25 AVRIL 2009 ; Bâ C. O. et OYA C., 2013, « Les politiques agricoles 2000-2012 : entre volontarisme et incohérence », 30 p ; Ndiaye A., 2011, « La réforme des régimes fonciers au Sénégal : condition de l'éradication de la pauvreté rurale et de la souveraineté alimentaire. », p. 17-18. fhalshs-00653556f

⁶ Le décret 2020-1773, modifiant le décret 72-1288 relatif aux conditions d'affectation des terres du domaine national. Selon les nouvelles dispositions, la compétence du sous-préfet est restreinte aux délibérations sur des superficies inférieures à 10 h ; tandis que ceux du préfet peuvent aller jusqu'à 50 ha mais pas plus. Au-delà de 50 ha, la délibération ne peut être approuvée que par le gouverneur de région territorialement compétent, par acte réglementaire enregistré, au niveau du Secrétariat général du gouvernement.

⁷ TOURE O. et al., 2013, « Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière au Sénégal (CAGF) », Rapport final, IPAR, Banque mondiale, 97 p.

est de distribuer la terre aux acteurs non productifs, de contraindre toute possibilité d'amorce d'un processus menant à l'autosuffisance alimentaire et de provoquer l'exode rural et la migration clandestine. Dans la ville de Dakar, beaucoup sont des originaires du monde rural à cause de l'accès à la terre devenu un luxe. Le paradoxe est que le projet a provoqué une importante spéculation foncière dès lors que ceux qui ont bénéficié des terres sont en train de les revendre à des prix d'or. Il est aussi à l'origine de plusieurs litiges fonciers à cause de l'attribution effrénée des terres sans levée topographique. Nombreuses sont les parcelles attribuées qui souffrent aujourd'hui de problèmes d'identification et de délimitation. M. Sarr, président de la commission environnement et rapporteur de la commission domaniale : « *Nous avons entamé un processus de désaffectation des terres de la GOANA qui ne sont pas valorisées. Elles représentent 95%, soit 950 hectares. Mais, il s'est posé un problème d'identification des propriétaires* ».

5. Stratégies de survie des autochtones : entre résilience et violence

Dans la situation foncière où vit la commune de Nguéniène, les populations locales s'affichent en ordre dispersé ; au moment où certains emploient la violence, d'autres développent des stratégies agricoles en vue de sauvegarder leurs biens fonciers.

5.1 À Ndoffane : des paysans devenus de simples ouvriers agricoles dans leurs propres fermes !

Dans le village de Ndoffane, situé à Nguéniène centre, beaucoup de paysans ont clôturé et transformé leurs champs en fermes maraîchères, arboricoles et avicoles. Il s'agit des terres du domaine national qu'ont bénéficié les paysans à travers des délibérations. Ces fermes sont devenues l'identité économique de ce village. Même si les terres du domaine national sont inaliénables, à travers les fermes agricoles, les paysans de ce village sont en train de les vendre pour leurs « peines et soins », constituées ici d'arbres fruitiers et autres. Les fermes ont massivement changé de propriétaires qui ne sont pas de la localité. Les anciens propriétaires sont les ouvriers agricoles aujourd'hui mais paradoxalement dans leurs propres fermes. D. Ndour, maraîcher à Ndoffane : « *Beaucoup de paysans ont cédé leurs terres. Ils n'ont plus un seul mètre carré à cultiver. Le phénomène commence à toucher le village de Nguéniène* ». Dépourvus de leurs terres, ces paysans se trouvent aujourd'hui dans la tourmente et sont exposés au virus de la pauvreté. Ne serait-ce que pour cultiver le mil, certains sont contraints d'emprunter des lopins de terre et d'autres en louent moyennant une partie de leurs récoltes ou une somme de 25 000 Fcfa. Cette situation les rend plus vulnérables et plus exposés à la précarité. Ils sont devenus des

cultivateurs sans terres, des employés agricoles au lieu des propriétaires fonciers. Les générations futures se trouvent être, dès lors, dépouillées de leurs biens fonciers. D'ores et déjà, il se pose un problème d'équité intergénérationnelle.

5.2 Á Ndianda : le maraîchage, un moyen pour lutter contre l'accaparement des terres

Ndianda est le deuxième gros village avec 4 634 habitants, soit 13,4 % de la population communale. Il regorge des opportunités entrepreneuriales pour le développement des cultures maraîchères et arboricoles : fertilité des terres, ressources abondantes en eau (la vallée de Ndianda, l'existence des mares temporaires, des nappes phréatiques presque à même le sol), proximité avec les marchés urbains comme ceux des villes de Joal et de Mbour, et le bus « horaire » qui traverse le village.

Les paysans sont parvenus à intégrer le maraîchage dans leurs systèmes de production traditionnels, prolongeant ainsi en saison sèche le calendrier agricole. Ils ont réussi à contrôler leurs terres par le biais du développement des fermes maraîchères. En dehors du contrôle foncier, le maraîchage occupe une large part dans l'économie du village. Il est entièrement porté par des migrants internes de retour⁸ observés à partir de 2000 dans le village. Il s'agit des migrants qui, lors de leur séjour dans les Niayes⁹ au Sénégal, ont appris les techniques d'exploitation de cette activité et au retour, ils les ont mises en pratique. Une variété de cultures maraîchères est exploitée dont les principales sont : l'ognon, la tomate, le piment, le gombo et le chou. L'importance du maraîchage est en fonction des revenus qui connaissent une utilisation sociale et entrepreneuriale.¹⁰

Pratiqués par les hommes à 98,1 %, le maraîchage et l'arboriculture constituent désormais un palliatif à la migration rurale-urbaine, un moyen de retour des migrants internes et de sauvegarde des terres contre l'accaparement et le tripatouillage foncier. De telles activités sont une manière d'éviter les terres vacantes et d'être conforme à la deuxième condition du régime juridique du domaine national sur l'affectation et la désaffectation des terres. Cette condition est la mise en valeur que sous-tend la loi et qui se rattache à l'exigence de développement.

Les activités maraîchères font tâches d'huile dans la commune à travers un effet de diffusion dans les villages d'Aga Bira, d'Aga Babou, de Ndoffane et de Nguéniène. Elles

⁸ NDOUR N., 2011, « Migrants internes de retour et Développement local : cas de la zone centre de la Communauté rurale de Nguéniène », Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, UCAD, 130 p.

⁹ NDIAYE O. et al., 2012, « Caractérisation des sols de la zone des Niayes de Pikine et de Saint Louis (Sénégal) », *international Journal of Biological and Chemical Sciences*, 10 p. DO - 10.4314/ijbcs.v6i1.46

¹⁰ Ibid.

souffrent cependant d'un manque d'eau et de main-d'œuvre ou « sourga »,¹¹ dès lors qu'une bonne partie d'entre elles est attirée dans les projets agricoles étrangers. Les trois bassins de rétention des villages d'Aga Babou (70 000m³), de Foua 2 (70 000 m³) et de Nguéniène (40 000 m³) sont non fonctionnels de même que les 19 forages enregistrés dans la commune.

5.3 Des paysans reconvertis en promoteurs agricoles pour sauvegarder leurs terres

Les investissements agricoles privés et étatiques n'ont pas réussi à fixer les jeunes dans la commune, au contraire, ils ont contribué à leurs exodes. Deux raisons peuvent être évoquées : la faible employabilité de la main-d'œuvre locale et la médiocrité des rémunérations fixées souvent à partir des rendements bimestriels ou annuels. Cependant, nous avons observé que d'autres jeunes ont décidé de rester afin de mettre en pratique l'expérience et la formation acquises dans les projets agricoles. Ils ont quitté les projets pour investir dans leurs propres terres avec les moyens de bord. Ces jeunes ont aménagé des vergers qui leur permettent de s'autonomiser et de sauvegarder leurs terres face à la pénurie foncière qui guette la commune. Ils parviennent à cultiver des champs de pastèques durant l'hivernage et à faire le maraîchage pendant la saison sèche.

Les projets agricoles ont permis la reconversion des paysans de cultures pluviales à de petits promoteurs de cultures horticoles. Même si c'est à une dimension moindre, le phénomène est observé dans la zone pastorale qui concentre foncièrement les sociétés agricoles. Les paysans en majorité éleveurs commencent peu à peu à clôturer leurs champs pour marquer leurs territoires et s'adapter au nouveau système agraire qui est en train de se développer un peu partout. Ce nouveau comportement agricole des paysans pourrait être une solution pour mieux sécuriser leurs terres, mais aussi un réel obstacle pour le pastoralisme.

5.4 La violence, une arme utilisée par les éleveurs de la zone pastorale de Nguéniène

La seule réserve foncière dans la commune pour faire du pâturage est devenue le principal lieu d'installation des investissements agricoles privés et étatiques. Les principaux villages touchés dans cette partie sont Diolofira Sérère, Balabougou, Soussane, Aga Babou, Diolofira wolof et Nguéniène peulh. Depuis 2015 les habitants de

¹¹ Le **sourga** est un actif masculin dépendant du « diatigui » (chef d'exploitation). Il peut être un membre de la famille ou un travailleur saisonnier (« navétane »). Le moteur constituant le socle du système de « sourga » demeure le « mbey seddo », autrement dit le partage équitable des rendements entre le « Ndiatigui » et le « Sourga ».

Balabougou sont en déphasage avec les autorités communales pour l'octroi de terres à la société « Produmel ». Cette société y est présente depuis 2010, après avoir reçu 150 ha à Ballabougou et 50 ha à Ndiémane. Mais la goutte d'eau qui a fait déborder la bouilloire a été manifeste, lorsqu'on a voulu attribuer 100 hectares supplémentaires, dans le village de Nguéniène-Peul, à cette même société. Cela a donné lieu à des affrontements le 14 juin 2019 entre les paysans et les forces de l'ordre avec des échanges de gaz lacrymogènes et de jets des pierres. En conséquence, 5 blessés et 3 personnes ont été interpellées, parmi elles le Président du « Daral » (foirail) et l'Imam du village. Selon les éleveurs interrogés, les nouvelles terres attribuées à Produmel se localisaient jadis dans le plus important pâturage de la commune, notamment dans les périmètres de « Ndénène¹² » à Ngolna.

Le 31 mars 2020 se sont produits de nouveaux affrontements lors desquels, 12 personnes ont été emprisonnées pour motifs de destruction de biens appartenant à autrui et association de malfaiteurs. Le même scénario de violence s'est passé à Mbane dans la région de la vallée du Fleuve Sénégal et à Bambilor ex communauté rurale de Sangalkam dans la région de Dakar. L'espace pastoral de Nguéniène est devenu l'épicentre des conflits entre éleveurs et promoteurs agricoles bénéficiant du parti pris de la mairie. Lors de l'installation des projets agricoles, les populations locales sont peu ou pas consultées ; si c'est le cas leurs opinions peinent à être prises en compte. La non-consultation et la non-intégration des populations autochtones font qu'elles ne participent pas à la définition du mode de recrutement, du statut et du traitement salarial des ouvriers. Elles remettent souvent en cause la légitimité des affectations de terres au bénéfice des puissances financières et des politiques. Ces nouveaux propriétaires se voient refuser à leurs papiers dûment signés par les autorités étatiques. Dans le projet hydroagricole de « Produmel » les voix sont discordantes : d'un côté, les jeunes de Nguéniène-Peulh et leur chef de village réitèrent leur volonté de voir le projet prendre forme et d'un autre côté, les habitants de Ngolna (hameau de ce même village) sont déterminés à contester le projet sur toute sa forme. Toujours est-il que chaque année, de nouvelles délibérations et affectations de terres sont faites par la mairie pour des besoins agricoles dans un espace qui souffre de la non-délimitation des périmètres de pâturage. Conscient de cet état de fait, les éleveurs, regroupés dans un collectif pour sauvegarder leurs activités pastorales, réclament la mise

¹² Le nom de ce lieu provient de son marigot appelé Ndénène. Il est situé à Ngolna dans le village de Nguéniène Peulh. Toutes les pistes de parcours des troupeaux y transitaient. À l'approche de l'hivernage, au mois de juin certains troupeaux migrent au Djolof qui dispose de l'herbe riche appelée « Reguené » et d'autres au Saloum avec son herbe légère et amère qui oblige certains éleveurs à donner de temps en temps du sel à leurs troupeaux. À partir du mois d'octobre, correspondant à la période de l'hivernage et au début des récoltes, un nombre important de ces troupeaux est de retour. Le retour correspond à la période durant laquelle, tous les délégués des villages sont sommés d'informer de l'interdiction de divagation jusqu'au mois de janvier la fin des récoltes. Au courant de cette période d'attente, les troupeaux sont parqués dans cette partie de la zone pastorale. Plus de 5 000 têtes y parquent. Mais aujourd'hui cet espace pastoral souffre de l'emprise des champs et des projets agricoles.

sur pied d'un ranch. Ils ont mené des actions directes comme leur procès, la mobilisation de la presse, les envois de lettres aux autorités.

6. Conséquences de l'accaparement des terres

L'accaparement ou la spéculation foncière a des conséquences sur l'émergence du métier « courtier foncier », sur l'espace pastoral et sur les réserves foncières communales.

6.1 « Courtier foncier », un nouveau métier en vogue

Il ressort des entretiens menés auprès de la mairie que depuis 2016, à part les 100 hectares affectés à Produmel, il n'y a pas un seul mètre carré de terres inoccupées que la mairie a affecté, sur une commune de 24 villages. Toutes les délibérations sont des régularisations. G. Diouf, conseiller municipal précise que : « *Seuls les paysans qui cèdent leurs champs, alimentent la spéculation foncière* ». Affirme-t-il, un jour une dame est venue me voir à la mairie. Son mari a vendu le champ à son insu. À l'approche de l'hivernage, elle est partie le défricher mais à sa grande surprise, un monsieur est venu lui dire que ce champ ne vous appartient plus. C'est ton mari qui me l'a vendu. Désespérée et désorientée, elle m'a demandé de l'aider à récupérer le champ. Je lui ai répondu si elle avait la même somme de la transaction, la mairie pourrait l'accompagner pour qu'on lui restitue son champ. Beaucoup de cas comme celui-ci sont fréquents dans la localité.

Plusieurs paysans tombent dans la marchandisation foncière pour diverses raisons. D'abord, la rareté des niches de forêts et de rôniers qui servaient de construction, à cause de la déforestation pour des besoins de champs agricoles et la vente des fagots et de pailles à Joal pour la production des poissons fumées.

Ensuite, la course à la construction de maisons aux architectures urbaines qui pousse les paysans à vendre plusieurs parcelles vue la cherté des matériaux de construction. W. Ndiaye, ancien conseiller municipal : « *Tu as un bâtiment moi non. Et je n'ai pas de fonctionnaires. Je dispose de deux à trois champs que je peine à cultiver. J'en vends en construisant une maison moderne* ». Ce phénomène est très considéré dans les villages de Nguéniène centre où de belles maisons en terrasse construites par les paysans font le décor du paysage bâti ; alors que cela était réservé autrefois à l'élite locale. Au-delà de l'effet dortoir, ces maisons bien clôturées en briques avec une porte en fer ont permis aux paysans de mieux lutter contre le vol des bétails et de développer l'embouche bovine.

Enfin, le manque de main-d'œuvre agricole dans les familles, lié à la migration des jeunes en direction des centres urbains, donne plus de facilité aux parents de brader leurs terres, entraînant ainsi un déclin programmé de l'agriculture familiale. Nombreux sont aussi des

gens qui ont vendu leurs terres pour le paiement de la dot, de l'achat de matériels agricoles ou pour financer un membre de leur famille à l'émigration clandestine.

Le caractère commercial des terres a fait émerger le métier de « courtier foncier » qui est exercé principalement par des paysans. Néanmoins, de nouveaux acteurs, à l'instar des élus locaux, se sont convertis en courtiers, alors qu'ils devraient être de véritables remparts. Ces courtiers sont des hommes et leurs richesses se mesurent au nombre d'acheteurs trouvés. Ils jouent un rôle d'intermédiation en détectant des terres à vendre et en cherchant des acheteurs. Ils participent à plusieurs transactions qui se font à l'insu de la mairie et des chefs de village. Ces faits permettent de reconnaître que la mairie reste impuissante face à ses transactions illégales, dès lors qu'elle les régularise. Quelles sont alors les bases légales de signature de ses délibérations vu l'article 3 du décret 72-1288 du 27 octobre 1972 qui proscrit toute transaction sur des terres du domaine national, notamment toute vente ou louage ? Force est cependant de constater que les régularisations foncières sont une source financière¹³ et une bouffée d'oxygène pour alimenter un budget communal très limité pour régler les problèmes des populations. En moyenne 75 % des demandes de régularisation sont effectuées par an, soit 100 demandes.

6.2 Le développement des champs clôturés, un frein à l'élevage pastoral

Le schéma organisationnel de l'espace se lisait sur deux parties : l'une réservée à l'agriculture et l'autre consacrée à l'élevage. Ce schéma est aujourd'hui bouleversé. Une grande partie de la réserve pastorale est cultivée et les projets sont venus occuper le reste. La croissance de la population a fait apparaître des besoins en logements sur les premiers champs qui entouraient les maisons. Ce qui a entraîné le déploiement des champs agricoles vers les terres pâturées. En réalité, les champs agricoles sont les premiers à réduire les espaces réservés aux troupeaux. Les projets ont exagéré ce problème avec des champs clôturés et cultivés toute l'année ; ce qui ne permet plus aux troupeaux de pâturer comme autrefois après les récoltes. G. Ndiaye, agriculteur et éleveur à Nguéniène : « *L'habitat a chassé l'agriculture et l'agriculture est en train de chasser l'élevage. Aujourd'hui, la situation n'est plus favorable au développement du pastoralisme* ».

¹³ Les frais de bornage, qui s'élèvent à 150 000 Fcfa par hectare, constituent une bouffée d'oxygène pour la commune compte tenu de la faiblesse de son budget qui ne permet pas de financer les actions de développement retenues par les populations. Le budget de 2015 à 2017 est de 662 358 306 Fcfa dont 392 706 957 pour les dépenses de fonctionnement et 229 651 349 pour les dépenses d'investissements, soit 37%. De 2015 à 2017, les taxes provenant du marché hebdomadaire (« louma ») sont passées de 25 000 à 250 000F par semaine (PDC, 2020 – 2024).

L'apparition des fermes horticoles et de poulaillers entre Nguéniène, Ndoffane et Ndianda, fait que ces villages n'ont plus de pâturage. Au sud, il ne reste que de petites réserves locales pour le petit bétail et le bois. Quant au nord, deux réserves de pâturage sont identifiées : « *Gouye Sagal* », située à Ndiémame, qui est un vaste endroit mais faiblement fréquenté par les troupeaux. Certains éleveurs interrogés affirment que c'est un endroit souffrant d'insécurité et de vol. L'autre réserve polarise les villages de Nguéniène Peulh, de Ballabougou, d'Aga Babou et d'Aga Biram. Cet espace est d'abord grignoté et enfermé par les champs agricoles. Le projet de Produmel y est venu porter un coup. En plus de sa vocation pastorale, cet espace a une signification culturelle et identitaire. A. Diocoul, éleveur à Ngolna : « *Je ne connais que l'élevage, toute mon enfance j'ai appris et pratiqué cette activité dans cet espace menacé aujourd'hui. Cette activité est transmise de génération en génération au sein de la famille. Mes enfants n'auront pas la possibilité de continuer l'activité familiale* ».

Photos 1. Champs¹⁴ clôturés dans la zone pastorale



Source : M.NDOUR, 20 août 2020

Les champs clôturés se sont développés avec l'horticulture. Les marigots qui servaient d'abreuvoir sont devenus inaccessibles puisque clôturés et cultivés (riz) ou entourés par des champs. Ce phénomène commence à toucher l'espace pastoral (photo 1, ci-dessus). Il entraîne l'étranglement du pâturage et des parcours du bétail (50 m) qui est à l'origine des conflits¹⁵ liés à la divagation des animaux surtout pendant la période des cultures pluviales. Les éleveurs sont obligés d'augmenter le nombre de bergers. Il arrive de trouver trois à quatre bergers qui guident un seul troupeau, alors qu'autrefois un seul suffisait. En revanche, cela a restreint la main-d'œuvre agricole des éleveurs, impacté sur les

¹⁴ Un champ agricole transformé en ferme de manguiers à Nguéniène Peulh. Il appartient à un promoteur étranger qui a obtenu ces vastes hectares en achetant auprès de plusieurs cultivateurs avec l'aide des courtiers.

¹⁵ Les conflits entre éleveurs et les cultivateurs demeurent très fréquents dans la zone. Ils se tournent le plus souvent en des drames. Ils ont cependant connu une baisse grâce à des amendes allant jusqu'à 400 000 Fcfa.

performances de l'agriculture familiale, facilité la spéculation foncière et installé la dépendance.

6.3 Nguéniène vers une pénurie foncière ?

Dans certains villages, il n'y a plus de terres à affecter. L'achat est devenu le seul moyen d'en avoir. On est obligé de verser jusqu'à 1 million pour une parcelle d'habitation et des dizaines de millions pour un champ agricole. Cette situation est observée dans les villages de Ndoffane, de Ndianda et Nguéniène, Mbodiène, pour ne citer que ces cas. Dans ces villages beaucoup de paysans sont guettés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire, du fait qu'ils ne disposent plus d'aucun lopin de terre. Les résultats d'enquêtes renseignent que les réserves foncières sont quasiment épuisées. La première réserve concerne l'espace qui polarise Ndianda, Mbag Fadiol et Thiolaye. Il y existe une forêt classée mais elle est « agressée » par les paysans qui cherchent de nouvelles terres à cultiver. De Ndianda à Joal, particulièrement « Ndianda carrefour », nous assistons à une explosion des constructions et à l'émergence d'une future agglomération urbaine connectée à celle de Joal-Fadiouth.

La deuxième est la partie appelée « *Gouye Mariama* » qui va de Joal à Mbodiène. Elle est massivement affectée, dans le cadre de la GOANA, à des promoteurs privés et étatiques. Le projet Akon city implanté dans le village de Mbodiène a fait de celui-ci le nouveau terrain de chasse des prédateurs fonciers. Son assiette foncière est pratiquement épuisée. L'espace pastoral au nord (Kob Fan), de onze (11) villages sur les 24 que compose la commune, soit 44%, reçoit l'essentiel des programmes et projets agricoles de l'État. Son attractivité en terme foncier repose sur la fertilité et l'étendue de ses terres. Dans cet endroit, le rythme effréné des affectations de terres aux promoteurs agricoles, ajouté à son poids démographique (33,3%¹⁶ de la population totale de la commune) qui ne cesse de croître, est en train de grignoter fortement le foncier restant. Les forêts de Joal (2 276 hectares) et Balabougou (1 106 hectares) sont massivement fragmentées au bénéfice des espaces cultivés et habités.

Tout cela dans un contexte où Nguéniène connaît, depuis quelques années, une croissance démographique importante. Les données issues des projections démographiques¹⁷ montrent que la population passera de 34 481 habitants en 2013 à 41 689 habitants en 2020. D'ici 2025, Nguéniène comptera 47 505 habitants. Le taux d'accroissement est de 2,9 % contre 2,8 % pour l'ensemble de la région de Thiès. Cette croissance démographique n'arrange guère la situation foncière puisqu'elle s'accompagne

¹⁶ ANSD, RGPHAE, 2013

¹⁷ Projections démographiques de la population de Nguéniène (RGPHAE 2013)

d'une pression foncière avec la tranche d'âge jeune ayant des besoins d'habitations et d'investissements. L'explosion de la taille des familles et l'éclatement des concessions familiales ont occasionné aussi d'importants appétits fonciers. À Kamsaté, l'un des plus grands quartiers de Nguéniène chef-lieu, 97 % des nouvelles habitations proviennent des anciennes concessions.

Conclusion

La Commune de Nguéniène est une terre de potentiels agronomiques importants. Elle connaît une implantation accrue des promoteurs nationaux et internationaux qui a un impact sur l'assiette foncière et sur la stabilité sociale. De lourdes tendances y sont observées : plus de 130 hectares en moyenne sont régularisés par an, le village de Ndoffane est quasiment vendu, la zone maritime autour du village de Mbodiène est massivement découpée et affectée, les forêts classées sont foncièrement grignotées, l'espace pastoral nord le plus vaste de la commune est devenu le nouveau lieu des prédateurs fonciers et du développement de l'agrobusiness. L'agriculture familiale, importante pour l'auto-alimentation, en dehors de l'appauvrissement des sols et de la salinité des terres, est menacée par l'émergence de l'agrobusiness avec les fermes. Cette nouvelle forme d'agriculture et la spéculation foncière qui affecte les familles, réduisent l'espace culturel familial mais aussi l'espace pastoral dont le cheptel¹⁸ compte 32 000 petits ruminants, 18 000 bovins et 11 000 Equins.

La marchandisation croissante des terres touche tous les compartiments de la société. Elle est alimentée par la pression de la recherche d'une maison moderne, la déprise rurale, la mauvaise gestion foncière et les projets agricoles gourmands en espace qui servent souvent d'apparence aux prédateurs fonciers, avec des résultats mitigés.

Aujourd'hui, la commune souffre d'un dispositif lui permettant d'avoir une vision effective sur le foncier et d'élaborer un plan d'urbanisme. D'ores et déjà, certains villages sont confrontés à un problème d'extension. C'est le cas de Nguéniène chef-lieu qui est ceinturée de part et d'autre par des carrières clandestines et des cimetières.

À l'échelle de la population, sont entreprises des stratégies de récupération ou de sauvegarde révélant ainsi les germes d'une prise de conscience des enjeux fonciers. Beaucoup de choses sont méconnues par les populations. L'installation d'un climat de confiance entre ces dernières et la mairie est nécessaire par une gouvernance foncière avec l'implication de tous les acteurs, le renforcement du contrôle citoyen, la mise en place d'un cadastre rural et la préservation des forêts classées.

¹⁸ Plan de Développement Communale de Nguéniène (2020 – 2014)

BIBLIOGRAPHIE

Actes –Atelier, 2010, « Gestion foncière au Sénégal : enjeux, état des lieux et débats », IPAR, 42 p.

AGRIDAPE Agriculture durable à faibles apports externes Foncier et Agriculture Familiale, ILEIA et IED Afrique VOL. 28.1 - Avril 2012, 26 p.

Bâ C. O. et OYA C., 2013, « Les politiques agricoles 2000-2012 : entre volontarisme et incohérence », 30 p.

Bara M., 2016, « Mode de production traditionnel et mode de production moderne au Sénégal : rupture ou continuité ? », *Rue Francophone internationale LIEN*, Nouvelle série n°21, FASTEF, UCAD, p. 182-201.

CISSE M., 2012, « Etude diagnostique et enjeux des ressources hydriques », mémoire de Maîtrise, la communauté rurale de Nguéniène », mémoire de Master, Géographie, UCAD, 92p.

DECRET n° 2008-1261 du 10 novembre 2008, J.O. N° 6466 du Samedi 25 avril.

FALL C. et al., 2016, « Situation foncière en ville et en milieu rural », Sud Quotidien, IPAR, 11 p.

FAYE C., 2015, « Ruée vers les terres, accaparements, expropriations et réforme : la « bombe » foncière risque de détonner au Sénégal », Dossier IPAR. http://www.sudonline.sn/la-bombe-fonciere-risque-de-detonner-au-senegal_a_25259.html, consulté le 22/09/2020.

KANOUTE A., 2011, « Le village où on n'entend plus le pilon » Accaparement des terres en Afrique de l'Ouest, Cicodev Africa, Dakar, 25 p.

KANOUTE A. C., 2012, « Lutte contre l'accaparement de terres et récupération de terres litigieuses par des paysans organisés. Etude de cas de Louga, Sénégal », CICODEV Afrique Dakar, 10 p.

MERLET M., 2013, « Les accaparements de terres dans le monde : une menace pour tous » *Pour*, 220(4), 95-104. <https://doi.org/10.3917/pour.220.0095>

NDIAYE A., 2011, « La réforme des régimes fonciers au Sénégal : condition de l'éradication de la pauvreté rurale et de la souveraineté alimentaire ». ffhalshs-00653556f

NDIAYE O. et al., 2012, « Caractérisation des sols de la zone des Niayes de Pikine et de Saint Louis (Sénégal) », *international Journal of Biological and Chemical Sciences*, 10 p. DO - 10.4314/ijbcs.v6i1.46

NDOUR N., 2011, « Migrants internes de retour et Développement local : cas de la zone centre de la Communauté Rurale de Nguéniène », Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, UCAD, 130 p.

Plan de Développement Communal de Nguéniène (PDC), 2020-2024, ARD de Thiès, Benwhire, 73p.

SARR M., 2016, « Investissements agricoles et dynamiques du paysage agricole : étude de cas de la Commune de Nguéniène », mémoire de Maîtrise, Géographie, UCAD, 117 p.

TOURE O. et al., 2013, « Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière au Sénégal (CAGF) », Rapport final, IPAR, Banque mondiale, 97 p.

Un livret, 2013, « L'Accaparement Des Terres », TNI Programme Justice Agricole, 36 p.